

Suriname

Max Ooft

La population autochtone au Suriname atteint les 20,344 personnes ou, à peu près, 3,8% de la population totale du pays, de 541,638¹ (recensement 2012). Les quatre peuples autochtones les plus nombreux sont les Kali'na (Caribs), les Lokono (Arawaks), les Trio (Tirio, Tareno) et les Wayana. En plus, il y a des petits villages d'autres peuples autochtones dans l'aire amazonienne du sud du Suriname, comme les Akurio, les Apalaï, les Wai-Wai, les Katuena/Tunayana, les Mawayana, les Pireuyana, les Sikiiyana, les Okomoyana, les Alamayana, les Maraso, les Sirewu et les Sakëta. Les Kali'na et les Lokono habitent principalement le Nord du pays et quelques fois on les appelle les peuples autochtones des « basses terres », alors que les Trio, les Wayana et d'autres peuples qui habitent dans le sud sont appelés les peuples des « hautes terres ».

Le Suriname est l'un des rares pays d'Amérique du Sud qui n'ait pas ratifié la Convention 169 de l'OIT. Il a voté en faveur de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en 2007, mais le système législatif du Suriname, sur la base de la législation coloniale, ne reconnaît pas ni les peuples autochtones ni les peuples tribaux. Le Suriname n'a pas non plus de législation concernant les droits à la terre ou d'autres droits de ces peuples autochtones. Cela constitue une menace majeure pour la survie, le bien-être et le respect des droits des peuples autochtones et tribaux, étant donné les forts intérêts qui tombent aujourd'hui sur de nombreuses ressources naturelles du Suriname (y compris la bauxite, l'or, l'eau, les forêts et biodiversité).

Question relatives aux droits à la terre

Le Suriname n'a pas fait beaucoup de progrès au cours de 2014 en termes de reconnaissance des droits des peuples autochtones et tribaux, ce qui fait de ce pays le seul de l'hémisphère occidental n'ayant pas de législation spécifique sur ce domaine, y compris les droits à la terre de ces populations. Comme il était prévisible, le manque de législation a produit de nouvelles situations de conflit, dont les plus remarquables, entre autres, figurent les affrontements renouvelés entre les mineurs appartenant à la communauté Noire marrone de Nieuw Koffie-Kamp, où la compagnie canadienne Rosebel Gold Mines / Iamgold exploite une concession d'extraction d'or, et à Merian, où la compagnie américaine Surgold / Newmont détient une concession. Dans les deux cas, les mineurs locaux, considérés « illégaux » dans le cadre des concessions, réclament leurs droits traditionnels à la terre et ses ressources, qui ne sont pas cependant reconnus ni exigibles dans la loi du Suriname. L'organisation communautaire de Nieuw Koffiekamp a menacé de porter son cas devant le système inter-américain des droits humains, en tenant particulièrement compte du précédent obtenu par la plainte des Saramaka de 2007². Par cette décision la Cour inter-américaine des droits de l'homme a obligé le Suriname à reconnaître légalement les droits à la terre et aux ressources du peuple Marron de Saramaka, auquel Nieuw Koffiekamp appartient. Toutefois, cette sentence n'a pas encore été mise en œuvre.

Le travail coordonné par le Commissaire présidentiel sur les droits fonciers, nommé en 2013 pour faire avancer des réformes législatives pour la reconnaissance des droits à la

terre des peuples autochtones et tribaux, n'a pas eu beaucoup de résultats. Un consultant du gouvernement a élaboré un projet de loi relatives aux relations entre les autorités communautaires (les leaders communautaires traditionnels, y compris les chefs et les chefs suprêmes) et le gouvernement central, mais sans aucune participation significative des représentants autochtones et Marrons, qui ont rejeté catégoriquement le projet lui-même ainsi que son processus d'élaboration.

2014 n'a pas été une année positive en ce qui concerne le droit des peuples autochtones et tribaux à la participation pleine et effective en ce qui concerne la prise de décisions affectant leurs vies, et le droit au Consentement libre, préalable et informé (CLPI).

Les communautés ont appris seulement par les médias les plans pour des projets de grande envergure, tels que le chemin de fer de la capitale Paramaribo à l'aéroport international, ainsi qu'une autoroute au Brésil, qui serait construite au travers de la région amazonienne.

L'annonce du Commissaire présidentiel sur les droits fonciers à propos de l'élaboration d'un protocole sur le CLPI en consultation avec les représentants autochtones Marrons, n'est resté qu'au stade de l'annonce..



En Décembre 2014, les communautés Trio et Wayana du Sud du Suriname ont tenu une conférence pour discuter des problèmes communs dans le Sud et les moyens de protéger leur territoire dans le cadre du développement durable. Cette conférence a été financée par des organisations environnementales internationales, qui surveillent la réalisation d'un corridor de zones protégées traversant les Guyanes. Alors que les communautés sont sans aucun doute d'accord sur la nécessité de protéger leur territoire, il y a d'importantes préoccupations par rapport à l'absence de normes dans la

législation actuelle du Suriname pour mettre en œuvre le «nouveau paradigme» de respect aux droits des peuples autochtones par rapport à la conservation de la nature.

Cas examinés par le Système interaméricain de droits de l'homme

En Janvier 2014, la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) a présenté officiellement l'affaire « peuples Kali'na et Lokono contre le Suriname »¹ auprès de la Cour interaméricaine des droits de l'homme. En Février 2015, une fois satisfaites les procédures normales de la Cour, les auditions avec les victimes (les huit peuples autochtones de la Basse-Maroni), les experts internationaux, et l'État du Suriname ont été faites. Le procès relatif à cette affaire pourrait avoir lieu déjà à la fin de 2015.

Un autre cas concernant les peuples autochtones du Suriname est la communauté Maho, dont la demande faite en 2009 auprès de la Commission a été admise 2010⁴. Ce pays n'a pas cependant mis en œuvre les mesures de précaution correspondantes. En 2014, il a eu lieu une séance de travail avec la CIDH à propos de cette demande, et une proposition de travail qui envisage une solution amiable a été accordée par la communauté sous certaines conditions. Sur la base de cette possibilité un dialogue a été initié, et se trouve en cours en ce moment. Cependant, les menaces à la communauté Maho n'ont pas cessées. Au contraire, les gens sont encore harcelés par des personnes qui prétendent avoir la possession, ou être dans la démarche d'obtenir des concessions minières pour l'exploitation de la terre ou du sable dans le territoire de la communauté. À une occasion, les auteurs de ces actes ont battu un villageois, dont la plainte subséquente n'a pas été reçue une attention sérieuse de la part du poste de police local.

REDD+ (Réduction des émissions de gaz à effet de serre dues aux déforestations et dégradations de forêts)

Après que des communications antérieures n'ont pas réussi à obtenir l'approbation, en particulier en raison de la participation significative limitée des peuples autochtones et tribaux dans leur élaboration, le gouvernement du Suriname a obtenu en 2013 l'approbation de sa nouvelle Proposition de Préparation à REDD (R-PP) au Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale⁵, avec l'appui du Programme de développement des Nations Unies (PNUD) en tant que partenaire d'exécution. Cependant, le Comité des participants du FCPF, a également adopté une résolution complémentaire décrivant certaines conditions particulières liées à une participation plus efficace des personnes concernées et en tenant compte des droits des peuples autochtones et tribaux dans la mise en œuvre de la R-PP. En 2014, le projet du PNUD pour la mise en œuvre de la R-PP a été formulé et approuvé. Il sera mené par l'Institut national de l'environnement et du développement du Suriname (National Institute for Environment and Development in Suriname - NIMOS), l'agence environnementale du gouvernement.

Une des composantes de la R-PP, le renforcement de la capacité du gouvernement sur les droits des peuples autochtones et tribaux et leur consentement libre, préalable et informé, a été pris en charge par l'ONG Conservation International, qui a obtenu un financement du Département d'État des États-Unis pour "Élargissement de l'engagement informé des bénéficiaires dans la REDD+" (Widening Informed

Stakeholders Engagement in REDD+ - WISE-REDD+, pour son sigle en anglais). La mise en œuvre de ce projet a commencé à la fin de 2014, avec des discussions concernant la création d'un comité de pilotage et la définition et la mise en place d'une stratégie de communication.

L'Association de leaders des Villages autochtones de Suriname (Vereniging van Inheemse Dorpshoofden - VIDS, pour son sigle en hollandais) travaille dans le développement d'une «boîte à outils» contenant des informations sur la REDD +, à partir d'une perspective des droits et culturellement sensible, qui sera finalisé et mis en place en 2015. Ce manuel comprendra des matériaux écrits et audiovisuels ; on offrira également des formations pour des facilitateurs communautaires.

D'autres activités et évolutions

Au cours de 2014, les représentants des peuples autochtones du Suriname ont activement participé dans deux grands événements internationaux, à savoir la Conférence mondiale des peuples autochtones (CMPI), et la 20e Conférence des Parties (COP20) de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (UNFCCC). Le suivi de ces questions a été effectué par VIDS au Suriname, qui a également organisé des discussions sur la «planification pour l'avenir » du point de vue des communautés.

De même, plusieurs villages autochtones, y compris Witsanti et Tibiti, ont nommé des nouveaux leaders, dans un processus accompagné par VIDS à titre d'autorité traditionnelle autochtone nationale. En ce qui concerne le village de Tibiti, on a récemment appris qu'une bonne partie de son territoire a été demandée en concession par une société privée pour établir une plantation et une industrie de traitement de biocarburant.

VIDS a développé une série d'ateliers dans plusieurs régions et villages dans le but de promouvoir la discussion à propos de la rédaction de règlements villageois et de promouvoir la sensibilisation à la Déclaration sur les droits des peuples autochtones. Ces deux initiatives font partie des efforts pour renforcer le droit des peuples autochtones à l'autodétermination au Suriname. Ce processus a reçu un financement du Fonds d'assistance aux peuples autochtones (Indigenous Peoples Assistance Facility - IPAF, par ses sigles en anglais), du Fonds international de développement agricole (FIDA).

Sous la coordination de VIDS et avec le soutien financier du Fonds mondial pour la nature (WWF, par ses sigles en anglais), quatre villages autochtones dans la partie est de la région du Para ont commencé à cartographier leurs terres et leurs ressources. VIDS a précédemment coordonné des projets de cartographie dans des territoires autochtones à l'Est et à l'Ouest du Suriname, ainsi que dans la région du Wayambo.

Finalement, la Banque mondiale et la Banque de développement des Caraïbes ont tenu des réunions d'information avec VIDS en 2014, dans le cadre de la formulation de leur Document de stratégie du pays. VIDS a exprimé, entre autres choses, son espoir pour que ces banques de développement assurent que leur coopération n'entraînera pas des violations des droits de l'homme ou davantage de marginalisation à l'égard des peuples

autochtones; qu'il y aura une participation effective des peuples autochtones dans la formulation et la mise en œuvre des projets, et qu'il y aura aussi des opportunités pour que les peuples autochtones aient accès (direct) à des fonds pour le développement.

Notes et références

1 La population est très diverse, du point de vue ethnique et religieuse. Elle est composée des Hindustani (27.4%), Maroons (« noirs des montagnes », 21.7%), Créoles (16%), Javanais (14%), Métis (13%), peuples autochtones ("amérindiens", 3.8%) et Chinois (1.5%) (Recensement de 2012). On parle au moins 15 langues différentes au Suriname, mais la langue officielle est le Hollandais, alors que la lingua franca utilisée dans des conversations informelles est le Surinamois ("Sranan tongo").

2 http://www.corteidh.or.cr/docs/casos/articulos/seriec_172_ing.pdf

3 http://www.oas.org/en/iachr/media_center/PReleases/2014/009.asp

4 <http://www.oas.org/es/cidh/decisiones/2013/SUAD1621-09ES.doc>

5 <http://www.forestcarbonpartnership.org/Node/175>

Max Ooft est officiel de politiques du Bureau de l'Association de Leaders des Villages autochtones de Suriname (Bureau VIDS). Il est doctorant en Sciences Médicales et a un master en Administration d'entreprises (MBA).

Source : IWGIA, *The Indigenous World 2015*
Traduction pour le GITPA par **Verónica González González**,
membre du réseau Amérique latine du GITPA